



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
Bureau de la gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche - BE2FR
Bureau de gestion des personnels contractuels - BPCO
 78, rue de Varenne
 75349 PARIS 07 SP
 0149554955

Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau des dotations et des compétences

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2020-635

15/10/2020

Date de mise en application : 15/10/2020

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDCAR/2020-623 du 08/10/2020 : Déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021 – RECTIFICATIF

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF / SRFD et SFD
 EPLEFPA et EPN

MTE
ENSFEA
Organisations syndicales

Résumé : La présente note de service modifie la note de service SG/SRH/SDCAR/n° 2020-623 du 8 octobre 2020 relative aux déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021.

La présente note de service a pour objet de modifier la note de service SG/SRH/SDCAR/n° 2020-623 du 8 octobre 2020 relative aux déclarations d'intention de mobilité (DIM) des personnels titulaires et contractuels à durée indéterminée de l'enseignement agricole technique public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime pour la rentrée scolaire 2021.

La date limite de transmission de la DIM par les agents initialement prévue au 23 octobre 2020 est reportée **au 30 octobre 2020**. Les modalités de cette transmission, sur les messageries fonctionnelles des DRAAF-SRFD/DAAF-SFD figurant en annexe de la note précitée demeurent inchangées.

S'agissant des personnels concernés par les demandes d'intention de mobilité, il est également précisé que seuls les personnels enseignants et d'éducation **stagiaires lauréats d'un concours affectés sur un poste pérenne et souhaitant changer d'affectation** sont amenés à déposer une DIM dans les délais précités.

Pour le ministre, et par délégation,

La sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences

Isabel DE FRANCQUEVILLE

Pour le ministre, et par délégation,

Le sous-directeur des carrières et des rémunérations

Laurent BELLEGUIC